

Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

Le rôle du Conseil AVANT la passation d'un marché d'assurance ?



Animation :

Jean-Marc Peyrical Président APASP - Avocat et Maître de Conférences
Abel Morieux Consultant - Président de Creabel Assurances

1



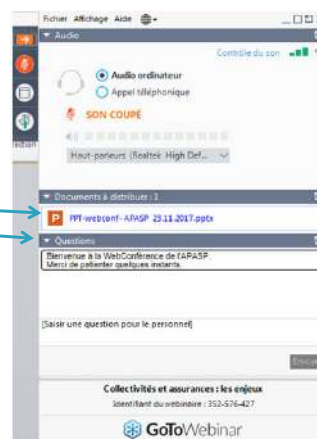
POSEZ VOS QUESTIONS DÈS À PRÉSENT

Et nous y répondrons à la fin de la conférence

Comment poser une question ?

A droite de votre écran, la
fenêtre pour :

- télécharger les documents
- poser vos questions



2

Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

PLAN DE L'INTERVENTION :

- I – Présentation de Creabel**
- II – Collectivités Locales : Les contrats et les intervenants en assurance**
- III – Le rôle du conseil Avant la passation d'un marché d'assurance**
- IV – Quelques points de vigilance et recommandations**
- V – Questions réponses**

APSP 2

3

Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

I – PRESENTATION DE CREABEL

Creabel est une société de conseil (SASU), basée en France, qui vous accompagne dans les domaines suivants :

- ✓ **Donner de la visibilité aux assureurs, vous accompagner dans la réalisation du meilleur choix**
 - Décrire le risque, contribuer à définir le besoin, le cas échéant organiser la visite des risques,
 - Etablir un plan de présentation des offres, pour les rendre comparables
 - Proposer des critères de sélection des offres, le cas échéant, contribuer à l'analyse des offres
- ✓ **Accompagner dans l'analyse des réponses à l'appel d'offres**
 - les intervenants au marché (solidité, réputation, connaissance du secteur)
 - l'adéquation de l'offre formulée aux besoins exprimés dans le cahier des charges
 - la négociation éventuelle
- ✓ **Suivre les performances du contrat, anticiper**
 - anticiper tout dérapage, corriger des procédures de gestion
- ✓ **Former vos équipes**

APSP 3

4

Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

I – PRESENTATION DE CREABEL – suite

Creabel intervient dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :

Garanties :

- Risques Statutaires
- Responsabilité Civile exploitation
- Responsabilité Civile Professionnelle
- Responsabilité des Dirigeants
- Dommages aux biens
- Protection juridique
- Fraude
- Assistance, Déplacements professionnels
- Prévoyance complémentaire
- Cyber
- Construction (DO)
- Événementiel (annulation, TR Expos)

Collectivités locales/territoriales :

- Mairies, Villes, Communes,
 - en individuel
 - ou en CDG
- Conseil Général, Régional
- COM
- Hôpitaux publics
- CCI
- Groupements

APSP 4

5

Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

II – COLLECTIVITES LOCALES : Les contrats et les intervenants en assurance

LES « MOTS CLES » :

Aléa	Risque
Franchises	Auto-Assurance
Prévention	Fréquence, Intensité, Coût moyen sinistre
Tous risques sauf	Périls dénommés
LPS (libre prestation de services)	Provisions
Capitalisation/Répartition	Fiscalité (TCA)

APSP 5

6

Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

II – COLLECTIVITES LOCALES : Les contrats et les intervenants en assurance

LES INTERVENANTS :

Les compagnies relevant du code des assurances	Les mutuelles du Code de la mutualité
Les IP (institutions de prévoyances, code Sécu)	Les intermédiaires (courtiers, agents généraux)
Les auxiliaires d'assurances (experts...)	Les Consultants

EXEMPLES D'INTERVENANTS :

Smacl	Sham	MsAmlin	Chubb
Hiscox	AIG	Cfdp	AmTrust
Lloyds	CNP	Axa	Beazley
Générali	Groupama	Cmam	Ciade

APSP

6

7

Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

II – COLLECTIVITES LOCALES : Les contrats et les intervenants en assurance

LES DIFFERENTS CONTRATS :

Dommages aux biens Vol, incendie, tempête, neige, dégâts des eaux, dommages électriques, bris de glaces, catastrophes naturelles...	Flotte de véhicules
Responsabilité Civile Prise en charge du paiement des dommages et intérêts destinés à réparer le préjudice subi par la victime. Il peut y avoir besoin de la mise en place d'une responsabilité civile médicale pour certaines collectivités.	Protection Fonctionnelle Protection des agents/élus lorsqu'ils sont mis en cause dans l'exercice de leur mandant, de leur fonction
Protection Juridique Couvrir tout différend/litige opposant la collectivité à un tiers	Événementiel Annulation, TR Expo
Cyber Risques Mettre des moyens à disposition après le sinistre afin d'identifier et de circonscrire les attaques	Risques Statutaires Capital décès – IJ en cas d'accident, maladie, adoption – frais médicaux en cas d'accident/maladie imputables au service
Construction Dommages Ouvrages, Chantiers	Autres : Annulation de concours, plaisance

APSP

7

8

III – Le rôle du conseil Avant la passation d'un marché d'assurance

ENVIRONNEMENT :

La Collectivité peut, en fonction de son importance, de son organisation, des compétences de ses équipes :

- ➡ conduire elle-même les travaux nécessaires en amont de la passation d'un marché public d'assurance.
- ➡ ou alors, faire appel à un conseil ou un audit.

Le cadre de l'intervention : Ces intervenants ne sont pas forcément des « intermédiaires d'assurances ». Ils sont rémunérés par la Collectivité pour une prestation déterminée, dans le cadre d'un marché public de services, après mise en concurrence.

La mission de Conseil peut ne pas être précédée d'un audit réalisé par le prestataire

Le Conseil doit pouvoir fournir les enregistrements réglementaires et assurances adaptés

III – Le rôle du conseil Avant la passation d'un marché d'assurance

LE ROLE DU CONSEIL (avant la passation du marché) :

Vous aider à :

Décrire le risque, pour donner de la visibilité aux intervenants (assureurs et autres)
Définition des activités, recensement des biens immobiliers et biens utilisés (locaux, véhicules, matériels, etc), description des mesures de prévention, ...

Définir le besoin

Analyse des contrats en cours, description des risques à couvrir, description de la sinistralité

Organiser les visites des risques

Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

III – Le rôle du conseil Avant la passation d'un marché d'assurance

LE ROLE DU CONSEIL (avant la passation du marché) :

Vous aider à :

- Etablir le plan de présentation des offres (afin de pouvoir les comparer)
- Proposer des **critères de sélection** des offres (scoring)
- Analyser les offres

En aucun cas, le conseil ne peut se substituer à la collectivité pour le choix du titulaire du marché.

APSP 10

11

Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

IV – Quelques points de vigilance et recommandations

La description du risque :
Pour les biens immobiliers, il est impératif que la Collectivité en dresse la liste
Nom et type des bâtiments, adresses, surfaces, qualité vis-à-vis du bien (propriétaire occupant, propriétaire non occupant, locataire)

La sinistralité :
Les garanties souhaitées, leurs montants et les franchises doivent être déterminés.
L'analyse de la sinistralité des 3 dernières années s'impose pour bâtir des garanties adaptées tout en maîtrisant le budget assurance. L'assureur « tenant » du risque, doit communiquer cette information (historique sinistres sur au moins 3 années).

Les réserves :
Imposer aux candidats de lister expressément les éventuelles « réserves » qu'ils souhaitent apporter au cahier des charges.

APSP 11

12

Creabel
Assurances
Consulting & Formation

Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

IV – Quelques points de vigilance et recommandations

La « primauté » du Cahier des Charges (CDC)
Le CDC rédigé par l'acheteur public doit être mis en avant sur tout autre document.
Ne pas accepter les Conditions Générales de l'assureur en remplacement intégral du cahier des charges.

Laisser la porte « ouverte » à des « variantes »
Dès lors qu'une réponse a été apportée à la demande de base, les « variantes » peuvent permettre d'obtenir des alternatives intéressantes.

Apporter une attention particulière aux candidats
Leur réputation, leurs références, leur indépendance, leur solidité financière, leur connaissance des marchés publics, leurs équipes dédiées

APSP

12

13

Creabel
Assurances
Consulting & Formation

Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

V – Questions / Réponses

?

APSP

13

14



Web Conférence – Assurances et Marchés Publics – Le 13 Septembre 2022

Merci de votre attention.

Contact :
Abel Morieux
 06 43 07 12 61
 Président
Creabel Assurances Consulting & Formation
creabel@orange.fr







14

15



Association Pour l'Achat dans les Services Publics

www.apasp.com



Prochaine session d'études

Actualité des marchés de travaux

Lundi 10 et mardi 11 OCTOBRE 2022

Lieu : AUDITORIUM DU JOURNAL LES ECHOS
 10, boulevard de Grenelle 75015 PARIS

Horaires : lundi 10 octobre de 13 h 30 à 17 h 00 et mardi 11 octobre de 9 h à 16 h 30

Ces journées s'adressent à tous les acheteurs publics, juristes, entreprises, PME. Elles ont pour objectif de traiter des problématiques rencontrées par les professionnels de la commande publique et d'enrichir les réflexions entre experts et participants

16



Association Pour l'Achat dans les Services Publics
www.apasp.com

**Thème de notre prochaine
WEB CONFERENCE**

L'imprévision ou comment la commande publique fait face aux crises économiques et sanitaires

Jeudi 20 octobre 2022- de 14 h à 15 h

Animation : Jean Marc PEYRICAL Président de l'APASP, Avocat et Maître de Conférences

Inscription

<https://attendee.gotowebinar.com/register/2420739101479697165>

17

Encore quelques questions... ?

L'APASP propose à ses adhérents une assistance technique marchés publics, une revue de presse, des Web Conférences et des Web formations, des colloques, des séminaires, un outil de gestion « CEPHEE » pour les groupements de commandes, un outil méthodologique pour améliorer l'offre et réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective ...



Pour en savoir plus sur nos adhésions, rendez-vous sur
www.apasp.com ou contactez nous au **01 42 80 93 93**

18